



LE DÉPARTEMENT

POLE SOCIAL
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
SERVICE ACCUEIL EN ETABLISSEMENT
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

ARRÊTÉ
N° 2025-ETS-EJF025

Portant modification de l'autorisation du fonctionnement pour le Foyer Départemental de l'Enfance de la Savoie
Sis à Chambéry,
152 rue Franz Liszt.
N° FINESS EJ 73 078 576 3

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L 221-1 à L 221-2-6 et-7 en ce qui concerne la protection de l'enfance, et les articles L 312-1 I 1^o et 4^o relatifs aux ESSMS mettant en œuvre des mesures de protection ou d'aide sociale à l'enfance, notamment les foyers départementaux ;
- VU les articles L 313-1 à L 313-10 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à l'autorisation et habilitation à recevoir des mineurs confiés par l'autorité judiciaire ;
- VU les articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- VU le schéma social unique 2025-2029 en particulier la programmation des places ;
- VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental du 27 février 2018 autorisant l'activité du Foyer départemental de l'enfance ;
- VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental du 3 mars 2020 modifiant l'activité du Foyer départemental de l'enfance par augmentation des places de SASEP « L'Escale » renommé « Colibri » ;
- VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental du 04 janvier 2023 modifiant l'activité du Foyer départemental de l'enfance par la mise en place du service expérimental d'appui aux assistants familiaux et aux tiers ;

Considérant que le présent arrêté à vocation à modifier celui du 27 février 2018 et son arrêté modificatif du 29 décembre 2022, autorisant l'activité du Foyer départemental de l'enfance de la Savoie en ses articles 1 et 3, et que le reste demeure applicable et inchangé

SUR proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

ARRÊTE

Article 1 - Le Foyer départemental de l'enfance de la Savoie dont le siège social est situé 152, rue Franz Liszt à 73 000 Chambéry, est autorisé à recevoir :

a) des mineurs des deux sexes âgés de la naissance à 13 ans, avec la possibilité d'un accueil jusqu'à 18 ans en cas de fratrie tel que stipulé au L 221-1 8° du CASF ou de jeunes accueillis sur l'une des 2 places d'astreinte, pris en charge par le Conseil départemental, en application de l'article L 222-5 1°, 2°, 3° du CASF, et D 341-3 relatif aux pouponnières, soit :

- 1° les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel, ou rencontrant des difficultés particulières,
- 2° les pupilles de l'Etat,
- 3° les mineurs confiés au service de l'aide sociale à l'enfance en application du code civil, art. 375-3 et suivants ;

b) des mineurs et les détenteurs de l'autorité parentale confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives, en application de l'article L 221-1 1° du Code de l'action sociale et des familles,

c) les parents d'enfants confiés bénéficiant d'un droit de visite en application de l'article 375-7 du code civil.

Article 2 - L'établissement, à vocation départementale, avec possibilité d'accueil aux niveaux régional et national sur demande de dérogation, est chargé d'accueillir 365 jours par an et 24 heures sur 24, les mineurs en situation difficile nécessitant une aide d'urgence, et pour exercer des missions de protection, de prévention, d'accompagnement familial et d'accompagnement à l'adoption.

L'établissement participe à une mission d'astreinte par roulement avec les cadres du Pôle social du Département, en dehors des périodes d'ouverture des services du Conseil départemental à savoir les jours de semaine de 18h à 8h et 24h/24h les week-ends, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Article 3 - A compter du 1^{er} janvier 2025, la capacité globale du Foyer départemental de l'enfance est fixée selon la répartition suivante :

- Accueil d'urgence avec hébergement (N° FINESS ET 73 078 353 7) :

✓ **10 places** (au lieu de 8) en accueil d'urgence pouponnière pour des enfants de **la naissance à 3 ans** avec une **dérogation de 1 place supplémentaire** (au lieu de 2) possible pour l'accueil des enfants nés sous le secret

✓ **8 places** en accueil d'urgence pour des enfants de **3 à 6 ans**

✓ **12 places** en accueil d'urgence pour des enfants de **7 à 13 ans** avec la possibilité d'un accueil jusqu'à 18 ans en cas de fratrie, avec une **dérogation de 2 places supplémentaires** possibles en accueil d'urgence sur les périodes de fermeture du Conseil départemental pour des enfants de **7 à 18 ans**

- **Accueil protection en milieu ordinaire** (N° FINESS ET 73 001 153 3) :

- ✓ **43 places** en SASEP pour des enfants de **3 à 15 ans**
- ✓ **50 situations** maximum de visites en présence d'un tiers pour des enfants de **la naissance à 13 ans**, avec la possibilité d'un accueil jusqu'à 18 ans en cas de fratrie
- ✓ **10 places de service d'appui aux assistants familiaux et aux tiers**, dont 4 pour l'accueil de **la naissance à 3 ans** en urgence chez des assistants familiaux et 6 pour le service de suite pour les enfants de **la naissance à 13 ans** (accueil chez des assistants familiaux ou des tiers).

Article 4 - La validité de la modification d'autorisation n'est pas conditionnée aux conclusions de la visite de conformité réglementaire (prévue par les articles D313-11 à D313-14 du Code de l'action sociale et des familles) au regard de l'objet de cette modification.

Article 5 - Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées comme suit au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (Cf. Annexe FINESS).

Article 6 - Le personnel de l'établissement est régi par la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la fonction publique hospitalière.

Article 7 - La présente autorisation vaut habilitation à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance.

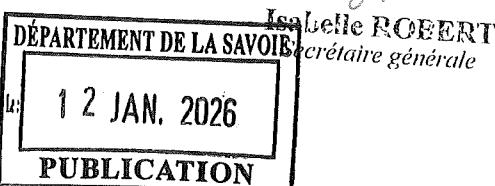
Article 8 - La présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du Foyer départemental de l'enfance de la Savoie pour une durée de 15 ans à compter du 27 février 2018.

Article 9 - Dans les deux mois suivant sa notification au Foyer de l'enfance ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale 2 place de Verdun 38000 Grenoble, ou par voie dématérialisée sur Télérecours (<https://www.telerecours.fr>).

Article 10 - Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe du pôle Social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et sera consultable au Foyer départemental de l'enfance.

12 JAN. 2026

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



Chambéry, le

05 JAN. 2026

Le Président,

Christiane BRUNET

Annexe FINESS

Entité juridique : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

Adresse : Place du Chateau BP 1802 - 73000 CHAMBERY

N° FINESS EJ : 73 078 576 3

Statut : 11206 - Col. Territoriale - 02 - Département

Etablissement principal : FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE DE LA SAVOIE (FDE)

Adresse : 152 rue Franz Liszt - 73000 CHAMBERY

N° FINESS ET : 73 078 353 7

Catégorie : 175 - Foyer de l'Enfance

Equipement principal :

Triplet			Autorisation		Précédent		Ages
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Arrêté	Capacité	Dernier arrêté	
913 Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 Hébergement Complet Internat	800 Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	33 dont 3 dérogatoires	Départemental n° 2025-ETS-EJF025	32	Arrêté départemental du 29 décembre 2022	0-18 ans

Triplet 2 de l'arrêté du 27 février 2018 annulé pour liaison avec l'« équipement secondaire – 912 - 16 Milieu ordinaire » : Annulation 912 - 16 - 800 de 43 places

Etablissement secondaire : SASEP (LE COLIBRI) – FDE

Modification de l'arrêté du 27 février 2018 : Intitulé « SASEP Escale », Catégorie, Adresse, Capacité

Adresse : 152 rue Franz Liszt - 73000 CHAMBERY

N° FINESS ET : 73 001 153 3

Catégorie : 175 - Foyer de l'Enfance

Equipements secondaires :

Triplet			Autorisation		Précédent		Ages
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité	Dernier arrêté	
912 Accueil protection de l'enfance	16 Milieu Ordinaire	800 Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	103 dont : - 50 places de visites en présence d'un tiers - 10 places de service d'appui familial	Départemental n° 2025-ETS-EJF025	15	Arrêté départemental du 27 février 2018	0-15 ans